



RÈGLEMENT NUMÉRO 86-2014 RÈGLEMENT RÉGISSANT LA GARDE ET LE
CONTRÔLE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

Le *Règlement numéro 86-2014* règlement régissant la garde et le contrôle des animaux de compagnie de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	6 mai 2014
Projet de règlement déposé le :	6 mai 2014
Adoption du règlement :	3 juin 2014
Avis public d'adoption du règlement :	4 juin 2014

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 4 juin 2014.

SYLVIE GOSSELIN

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 4 juin 2014.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 4 juin 2014.

SYLVIE GOSSELIN
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage

- Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud
- Salle municipale : 461 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud
- Journal municipal
- Site internet